



Procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 9 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Nicolas VEAUUVY, Maire.

Date d'affichage de la convocation du Conseil Municipal : 5 juin 2023

La séance a été publique.

Effectif légal du conseil municipal : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient présents 12	M. Nicolas VEAUUVY, Mme Amandine AVRIL, Mme Nadège AUDOUIN, Mme Cécile BINET, Mme Hafida BOURLIER, M. Côme DEFFONTAINES, Mme Sophie JÉHANNO-LÉVÊQUE, M. Stéphane LATOUR, M. Jean-Michel LÉQUIPPÉ, Mme Gatiennne MARTINI, M. Roger PADRO
Etaient absents 4	M. Laurent GAURY, M. Roger BIGNON, <i>Excusé</i> Mme Vanessa MAINTIER, <i>Excusée</i> M. Patrice VIOU, <i>Excusé</i>
	Pouvoir à M. Nicolas VEAUUVY

Votants : 12

Le quorum étant atteint, la séance a été ouverte à 18h.

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme Gatiennne MARTINI a été désignée pour remplir cette fonction.

Adoption du dernier PV

Le Maire,

Après avoir demandé aux Conseillers Municipaux s'ils avaient des observations à formuler sur le procès-verbal du 28 mars 2023

A fait procéder au vote : le procès-verbal du 28 mars 2023 **a été adopté à l'unanimité.**

Ordre du jour de la séance

- Désignation des délégués et suppléants pour procéder à l'élection des sénateurs
- Délibérations modificatives - budget communal
- Désignation d'un référent déontologue des élus locaux
- Questions diverses

DELIBERATIONS

2023_06_09_001 – Election des délégués pour les élections sénatoriales

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM LÉQUIPPÉ Jean-Michel, M. LATOUR Stéphane, M. DEFFONTAINES Côme, Mme AVRIL Amandine

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués titulaires

Les candidatures enregistrées :

- M. Nicolas VEAUVY
- M. Jean-Michel LÉQUIPPÉ
- M. Stéphane LATOUR

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 12
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 12
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- M. Nicolas VEAUVY : 12 voix
- M. Jean-Michel LÉQUIPPÉ : 11 voix
- M. Stéphane LATOUR : 11 voix
- M. Laurent GAURY : 1 voix

M. Nicolas VEAUVY ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

M. Jean-Michel LÉQUIPPÉ ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

M. Stéphane LATOUR ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

b) Élection des suppléants

Les candidatures enregistrées :

- M. Laurent GAURY
- M. Roger PADRO

- Mme Gatienne MARTINI

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 12
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 12
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- M. Laurent GAURY : 12 voix
- M. Roger PADRO : 11 voix
- Mme Gatienne MARTINI : 12 voix

M. Laurent GAURY ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales.

M. Roger PADRO ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales.

Mme Gatienne MARTINI ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales.

2023_06_09_002 – Délibération modification 2023/01

Monsieur le Maire précise que lors du vote du budget primitif de l'année 2023, la reprise du déficit cumulé de la section d'investissement n'est pas correcte. En effet, la différence provient des 550.00 € de restes à réaliser de dépenses que nous avons comptabilisés dans l'affectation du résultat. Il convient donc de prendre une délibération modificative pour rectifier ce montant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'effectuer les virements de crédits suivants :

R001		Résultat d'investissement reporté	- 550.00€
2131	D.I. opé. 227	Constructions bâtiments publics	+ 550.00€

2023_06_09_003 – Délibération modification 2023/02

Monsieur le Maire informe que suite aux travaux effectués dans le logement situé au 32, rue Jean et François Tertrain, il faut effectuer des virements de crédits afin de régler l'ensemble des factures.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'effectuer les virements de crédits suivants :

615221		D.F Entretiens et réparations sur bâtiments publics	- 227.61€
023	D.F.	Virement à la section investissement	+ 227.61€
021	R.I.	Virement de la section fonctionnement	+ 227.61€
2131 opé 227	D.I.	Rénovation logement	+ 227.61€

2023_06_09_004 – Désignation d'un référent déontologue

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Président de l'association des Maire d'Indre et Loire nous a transmis un courrier concernant l'obligation de désignation d'un référent déontologue des élus locaux.

Monsieur le Maire fait lecture de la charte de l'élu local ainsi que les missions de cette référente.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de ne pas donner d'avis sur la désignation de Mme Catherine CHAMPRENAULT en tant que référente déontologue des élus de la commune de Couesmes.

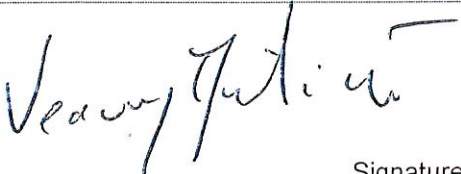
Questions diverses :

Monsieur le Maire informe qu'une demande de permis de construire a été déposée par SOLEIA CME pour l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « La Guilbertière ». Le dossier est instruit par la DDT, et est consultable en mairie. Dans le cadre de cette instruction, la DDT demande l'avis de la commune, il est donc nécessaire que le conseil municipal se réunisse pour délibérer sur ce sujet. Une réunion de conseil est donc prévue le **lundi 10 juillet à 20h** pour aborder ce sujet.

Monsieur le Maire informe que les familles GUERCHE / BRIAND au lieu-dit « Parigné » souhaitent déplacer le chemin de commune. La commune est d'accord à la seule raison que le chemin créé soit à l'identique de celui cédé.

Monsieur le Maire informe que la RD 38 de la sortie du bourg jusqu'à la limite Sarthe, c'est-à-dire jusqu'au lieu-dit « Forgeais » va être totalement fermée à la circulation à compter du 26 juin pour la réfection totale de la voirie. Une réunion a lieu mercredi 14 juin à 8h à la mairie avec les riverains pour voir l'organisation de cette fermeture.

La séance est levée à 19h.

 Signature Secrétaire de séance Mme Gatiene MARTINI	 Signature Le Maire Nicolas VEAUVY
---	---